

Retard à l'allumage

Le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques commencera-t-il à fonctionner bientôt ? Les dossiers s'empilent, les travaux attendent. Ainsi, sans commission d'appel d'offres, pas d'attribution de marchés publics et impossibilité pour les entreprises d'envisager d'inclure les chantiers départementaux dans leurs plannings. Les services sont sur les dents. Et la prochaine session plénière n'est annoncée au mieux que pour le 16 mai. Où est le blocage ?

La Droite départementale faite de 6 UMP, 17 Modem, 2 transfuges socialistes et 1 abertzale affiche 26 conseillers généraux, la Gauche toute d'un bloc, le même nombre. Les élus de Droite de 2004 et 2008 totalisent 65000 voix, ceux de gauche, 105000, ce qui au passage en dit long sur la représentativité des uns et des autres. Première anomalie, la curieuse position des deux élues socialistes passées d'un camp à l'autre. Si elles remettaient leur mandat en jeu, si elles revenaient devant leurs électeurs, on penserait d'elles qu'elles assument leur choix. La démocratie y gagnerait. Mais faut-il y croire ? Hélas ! Seule une puissante réaction de tous ceux qui dans leur canton se sentent spoliés peut les contraindre à un minimum de conscience et de moralité. Cela pourrait régler le problème.

La Droite peut-elle transformer une défaite en victoire ? Cette simple idée la conduit aujourd'hui à des extrémités qui l'amèneront demain à l'impasse. Elle est l'unique responsable des lenteurs et du blocage actuels. Après s'être engagée dans la voie gérontocratique, l'élection des plus anciens de l'Etat civil aux postes de responsabilité exécutive, elle souhaitait faire main basse sur toutes les responsabilités « législatives » en imaginant faire voter le Président du Conseil Général pour élire les Présidents de toutes les commissions. Comme si dans une commission de 10 membres désignés à la proportionnelle des groupes politiques, donc à égalité dans la circonstance, 11 voix pouvaient être exprimées ! Cette fausse bonne idée a paralysé la deuxième journée de la session plénière d'installation et énervé ceux qui avaient pu croire aux chimériques promesses qui en découlaient.

La Gauche a tiré d'emblée les conséquences de la première journée. Un nouveau Président a été élu, le plus âgé. C'est la loi. Il assumera donc l'Exécutif. Celui-ci, quoique parlant de nouvelle gouvernance n'en a encore à aucun moment dévoilé sa conception. En a-t-il seulement une idée ? Cependant, la répartition des délégations aux vice-présidents, officieuse pour l'heure, est assez révélatrice de son état d'esprit : noyer de subalternes responsabilités accordées aux deux vice-présidents socialistes élus par l'Assemblée départementale dans un océan de délégations accordées à un maximum de ses amis politiques. Les responsabilités exécutives sont dans la main du Président et la Gauche a finalement raison de ne rien tenir de cette main puisqu'il apparaît déjà que celle-ci n'a rien de sincèrement confiante et qu'elle est bourrée d'arrière-pensées. La Gauche agira donc sur le « législatif », sur l'élaboration des règlements d'intervention, sur la préparation des décisions, sur les orientations. Elle a obtenu un changement très important du règlement intérieur antérieurement appliqué où seuls le Président du Conseil Général, le Président de la commission concernée où la majorité des membres de celle-ci pouvaient inscrire une question à l'ordre du jour. Désormais, un tiers des membres d'une commission obtiendra qu'une question soit débattue. Les commissions viennent d'acquérir un vrai pouvoir d'interpellation de l'Exécutif et de contrôle de son activité. La vie démocratique du Conseil Général y gagnera sans aucun doute. La Gauche qui tout au long de la campagne électorale a développé un vrai programme aura tout loisir de le distiller point par point.

La bataille des présidences de commissions n'est pas anodine. En effet, pour toute demande, pour tout avis, pour toute délibération, en cas de partage de voix, celle d'un Président est prépondérante. La Gauche entend bien utiliser cette disposition partout où elle le pourra. Elle entend bien se servir du levier des commissions pour mener le plus loin possible et si possible jusqu'au bout, les engagements qu'elle a pris devant les électeurs. La Droite lui a proposé le partage des présidences mais en lui proposant les 5 commissions les moins stratégiques. La

Gauche lui a répondu en désignant celles dont elle souhaitait la responsabilité. On en était là au moment où la Droite a décidé de lever la séance. Est-elle tentée par s'essayer à une nouvelle modification du règlement intérieur ? Avec la voix prépondérante du Président ? Ce serait aussi cocasse qu'inacceptable. Quand on est propriétaire de la moitié, on ne l'est pas de la totalité. Elle pourrait choisir de poursuivre dans la voie gérontocratique et passer enfin au vote. La Gauche ne craint pas cette voie-là. Elle a suffisamment d'hommes d'expérience et bien placés du point de vue de l'Etat civil pour y prendre toute sa part. Mais l'UMP n'y trouverait pas son compte, ce qui ne pose de problème qu'à la Droite. Il reste la voie républicaine, celle du partage équitable, ce qui, avec les données que chacun a en main, ne peut pas être moins que ce que donnerait en nombre et qualité de présidences, la voie gérontocratique. Il en va de même pour les représentations du Conseil Général dans tous les organismes extérieurs où il est représenté et qui attendent impatiemment ces désignations pour reprendre leurs activités.

François MAITIA

20 avril 2008